

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 6 avril 2010 à 19 h 30, au bureau municipal au 25, rue des Loisirs.

Sont présents :
Colette Gagnon, conseillère
Mélanie Vogt, conseillère
Jean Boissonneault, conseiller
Denis Giguère, conseiller
Justin Chabot, conseiller
Michel Ducharme, conseiller

Tous formants le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.
La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Mot du maire

Monsieur St-Pierre souhaite la bienvenue aux gens présents dans la salle et rappelle la fête des bénévoles le 25 avril prochain. Une pensée est demandée pour Nicolas Pineault et sa famille.

2010-42 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Jean Boissonneault, conseiller

Que l'ordre du jour du 6 avril 2010 soit adopté, et que le point varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-43 Adoption du procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2010

Proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que le procès-verbal de la réunion du conseil du 1^{er} mars 2010 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-44 Approbation des comptes du mois

Sur proposition de Monsieur Michel Ducharme, conseiller
Il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une

copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Registre des chèques # 1798 à #1866

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 6 avril 2010

Suzanne Crête,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2010-44 Affection du surplus accumulé pour le Budget 2009 et 2010

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que des montants de 38 277\$ pour l'année 2009 et 22 000\$ pour l'année 2010, soient affectés à même le surplus accumulé libre pour équilibrer les taux de taxes foncières de ses deux années.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-45 Avis de motion

Monsieur Denis Giguère, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- de créer des zones résidentielles dans la zone agricole permanente en conformité avec la demande à portée collective effectuée par la MRC d'Arthabaska;
- de modifier certaines dispositions concernant l'implantation d'habitations unifamiliales isolées en milieu agricole.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2010-46

Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation

SUR PROPOSITION DE Madame Colette Gagnon, conseillère.

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet du règlement de zonage n° 2010-04.

Le présent projet de règlement n° 2010-04 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- de créer des zones résidentielles dans la zone agricole permanente en conformité avec la demande à portée collective effectuée par la MRC d'Arthabaska;
- de modifier certaines dispositions concernant l'implantation d'habitations unifamiliales isolées en milieu agricole.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 3 mai 2010, à 19 h 30, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2010-47

Avis de motion

Monsieur Michel Ducharme, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

- d'ajuster la délimitation de certaines aires d'affectation dans le but de se conformer au projet d'amendement 246 modifiant le schéma d'aménagement et de développement, deuxième génération. Les modifications concernent principalement les îlots déstructurés en milieu agricole afin d'autoriser l'usage résidentiel à l'intérieur de ceux-ci.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2010-48

Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au plan d'urbanisme et fixant la date de l'assemblée de consultation

SUR PROPOSITION DE Monsieur Justin Chabot, conseiller.

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet du plan d'urbanisme n° 2010-03.

Le présent projet de règlement n n°2010-03 aura pour objet de modifier le règlement au plan d'urbanisme afin :

- d'ajuster la délimitation de certaines aires d'affectation dans le but de se conformer au projet d'amendement 246 modifiant le schéma d'aménagement et de développement, deuxième génération. Les modifications concernent principalement les îlots déstructurés en milieu agricole afin d'autoriser l'usage résidentiel à l'intérieur de ceux-ci.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 3 mai 2010, à 19 h 00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2010-49

Dépôt des états financiers 2009 de la Municipalité

Proposé par Monsieur Justin Chabot, conseiller

Que les états financiers pour l'année 2009 soient déposés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-50

Dépôt des états financiers 2009 de l'OMH de St-Albert

Proposé par Monsieur Denis Giguère, conseiller

Que les états financiers de L'Office Municipal d'Habitation de Saint-Albert pour l'année 2009 soient déposés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-51

Congrès COMBEQ 22, 23, 24 avril 2010

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que Monsieur Clément Paquet, inspecteur, soit autorisé à s'inscrire au Congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en

environnement du Québec au coût de 585\$. Que les frais d'hébergement, de déplacement et de restauration seront remboursés par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-52

Formation

Proposé par Monsieur Denis Giguère, conseiller

Que Madame Suzanne Crête, soit autorisée à s'inscrire à deux journées de formation soit le 22 avril et le 5 mai prochains, Encadrement juridique des rôles/responsabilité du directeur général et Appel d'offres au respect des modalités contractuelles.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-53

Dérogation mineure – 1526 Route 122

Attendu que Madame Céline Michaud et Monsieur Sylvain Bourgeois du 1526, Route 122 demande une dérogation mineure de .42 mètres sur la marge de recul latérale mesurée de la maison qui est de 1,58 mètres, cette dernière étant inférieure à celle prescrite par le règlement municipal, soit 2 mètres.

Il est proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que cette demande est acceptée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-54

MTQ – Rue Principale Ouest

Problème de vibration dû au trafic sur la rue Principale Ouest

Attendu que plusieurs citoyens de la rue Principale Ouest se sont plaints à la municipalité concernant la vibration, sur la rue Principale Ouest, causée par le trafic lourd;

Attendu que la rue Principale Ouest est à la charge du Ministère des Transports du Québec;

Attendu que le Ministère des Transports dans une correspondance du 7 janvier dernier nous informe qu'il priorise la circulation des véhicules lourds sur les routes sous sa juridiction. Qu'il planifiera des travaux de rapiéçage mécanisé dans le secteur d'ici trois ans et ce suivant les différentes priorités et disponibilités financières;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Michel Ducharme, conseiller, de demander au Ministère des Transports du Québec une étude de circulation sur la rue Principale Ouest, afin de déterminer le nombre de véhicules lourds qui utilisent cette voie de circulation.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-55 Entente relative aux Loisirs Collectifs

Il est proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère, de renouveler l'entente des Loisirs Collectifs avec la Municipalité de Ste-Clotilde-de-Horton en incluant la Municipalité de Saint-Samuel, et ce du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-56 Renouvellement de l'entente entre la Croix-Rouge et la municipalité

Suite à l'entente intervenue entre La Croix-Rouge canadienne et la municipalité, le coût du service aux sinistrés tel que prévu à l'annexe E est de 0.10\$ par habitant pour l'année 2010.

Il est proposé par Madame Colette Gagnon

De contribuer au maintien et à la formation de nos ressources bénévoles par la contribution exigible de 154.80\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-57 Ouverture des soumissions 2010 avant taxe

Suite à l'ouverture des soumissions les résultats sont les suivants :

Calcium liquide

Les entreprises Bourget inc.	.209\$/litre
Somavrac (c.c.) Inc.	.289\$/litre
Calclo Inc.	.268\$/litre

Que la soumission soit accordée à Les entreprises Bourget inc. au coût de 0.209\$ le litre totalisant une dépense de 5,052.50\$ taxes incluses pour 21 500 litres.

Fauchage aux abords des routes

Un prix pour le fauchage des abords des routes et des fossés (2 côtes et fond) à l'aide d'un bras articulé a été demandé à :

Entreprise Audet	4,028.10\$
Les entreprises Bailey	4,050.00\$

D'accepter l'offre de Les Entreprises Bailey, puisque le bras télescopique est de 24 pieds comparativement à 18 pieds pour Entreprise Audet.

Lignes sur pavé

Suite à l'ouverture des soumissions pour les lignes sur pavé le résultat est le suivant :

Dura-Lignes Inc.	179.00\$
Gestion Pro-ligne	189.00\$
Lignes Maska	180.00\$

Que la soumission soit accordée à Dura-Lignes Inc. Inc. au coût de 179.00\$ avant taxes.

Asphalte :

Travaux de pavage (prix /la tonne)

Asphalte Lemaire Inc.	109.00\$
Pavage Veilleux(1990) Inc	97.95\$
Smith Asphalte Inc.	92.30\$

Travaux de réparation

Asphalte Lemaire Inc.	195.00\$
Pavage Veilleux(1990) Inc	188.00\$
Smith Asphalte Inc.	184.90\$

Que la soumission soit accordée à Smith Asphalte Inc. au coût de 92.30\$ et 184.90\$ la tonne selon les travaux à faire.

Balai mécanique

Les entretiens JFM	31.00\$
Transport J.P. Desrochers Inc.	115.00\$ balai, tracteur, camion
Service de lignes Blanche enr.	92.00\$

D'accepter l'offre de Service de lignes Blanche enr., puisqu'il possède un balai vacuum.

Filage des tours de la balle – projecteur – filage du jeu de pétanque

Marius Marcoux & Fils inc.	3250\$
M.V. Électricien inc.	3210\$

Proposé par Monsieur Jean Boissonneault, conseiller

Que la soumission soit accordée à M.V. Électricien inc. au coût de 3210 \$ plus taxes.

2010-58 Teknika HBA – offre de service pour le développement résidentiel

Proposé par Monsieur Denis Giguère, conseiller

Que le mandat soit donné à Teknika HBA pour la préparation des projets suivants :

Mise en place d'infrastructures exigence du MDDEP au prix forfaitaire de 2,500.00\$, préparation des Plans et devis pour 12,400.00\$ et l'Évaluation environnementale du site, phase 1 au coût de 2,000.00\$.

2010-59 Appropriation du surplus libre pour le projet de développement résidentiel

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert procédera à la mise en place d'un projet de développement résidentiel sur la rue Principale et l'intersection du Rang 8 ;

Attendu que pour la réalisation de ce projet, la Municipalité a besoin de financement ;

Il est proposé par Monsieur Denis Giguère, conseiller

Qu'un montant de 100,000\$ soit approprié à même le fond général pour financer les dépenses du développement résidentiel, que cette appropriation sera remboursée au fond général à même les revenus de vente des terrains.

2010-60 Arpentage, subdivision et piquetage

Il est proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que le mandat soit donné à Daniel Collin, arpenteur géomètre, pour la préparation du terrain de développement résidentiel, tel que le relevé topographique, la subdivision et le piquetage des terrains au coût de 5,900.00\$ plus taxes.

2010-61 Appui Randonnée à vélo 2010 – Parc linéaire des Bois-Francis

Les organisateurs du Parc Linéaire des Bois-Francis sont à préparer la Randonnée à vélo - édition 2010 qui aura lieu le dimanche 30 mai prochain. Notre municipalité sera traversée par un parcours de la randonnée 2010, une lettre d'appui est demandée à cet effet, celle-ci

sera transmise au Ministère des Transports afin d'obtenir un permis d'évènement spéciaux.

Il est proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert appui le projet de Randonnée à vélo 2010 et que la salle du Pavillon du Général Maurice Baril soit mise à la disposition de cet organisme lors de l'évènement.

2010-62 ***Demande de subvention dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées***

Monsieur Justin Chabot, conseiller, propose que la Municipalité de Saint-Albert présente une demande d'aide financière pour défrayer les frais d'un service d'accompagnement lors de l'activité Camp de jour 2010 dans le cadre du **Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2010-2011**.

La secrétaire-trésorière Madame Suzanne Crête, est autorisée, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Albert, à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-63 **Contrat relatif à la gestion des matières résiduelles**

Il est proposé par Monsieur Jean Boissonneault, conseiller

Que Monsieur Alain St-Pierre, maire et Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le contrat avec Gesterra relativement à la gestion des matières résiduelles, et ce pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. La municipalité avise Gesterra, qu'elle ne désire pas pour l'année 2010 du service de collecte de feuilles mortes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2010-64 **Engagement de Madame Marie-Christine Gilbert, adjointe à la directrice générale et secrétaire-trésorière**

Il est proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que Madame Marie-Christine Gilbert, soit engagée par la Municipalité de Saint-Albert comme adjointe à la directrice générale et secrétaire-trésorière. Un contrat a été préparé à cet effet indiquant les conditions de travail.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2010-65 **Banque Nationale – dépôt des paiements**

Proposé par Monsieur Denis Giguère, conseiller

Que la municipalité de Saint-Albert autorise, par les présentes, la Banque Nationale Groupe financier à déposer les paiements des

comptes de taxes dans le compte bancaire identifié au moyen d'un spécimen de chèque de la municipalité ci-joint.

2010-66

Simultanéité des élections scolaires et municipales

Attendu que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

Attendu qu'en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

Attendu que l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7.9% aux dernières élections scolaires de 2007;

Attendu que la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

Attendu que la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

Attendu que l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région;

Attendu que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

Attendu que la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et

municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

Attendu que le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

Attendu que le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

Proposé par M. Denis Giguère, conseiller

De réitérer l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

De demander aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matières d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

De transmettre une copie de la présente résolution aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M. Yvon Vallières, député de la circonscription Richmond, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

2010-67

2^e Avenue coin rue Thibodeau, trou d'eau

M. Dany Boulanger demande à la Municipalité de procéder à des travaux de réparation de l'égouttement de l'emprise de rue afin d'égoutter l'eau qui s'accumule au bord de la rue.

Proposé par Michel Ducharme, conseiller

Que la municipalité procèdera à ses travaux, elle fournira le drain de 6 pouces perforé, le sciage et la réparation de l'asphalte. M. Boulanger fournira la pelle et l'installation du drain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2010-68

Levée de la séance du 6 avril 2010

Proposé par Monsieur Justin Chabot, conseiller

Que la séance du 6 avril 2010 soit levée à 21h10.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, directrice générale/secrétaire trésorière